

Telex syndical

Cgsp enseignement



QUATRIEME TRIMESTRE 2021

Editorial

Ce mercredi 24 novembre s'est tenu un Comité Communautaire de notre secteur ayant à l'ordre du jour « Le bilan des mesures prises dans le cadre du Pacte d'excellence entre 2017 et 2021 » et « L'accord sectoriel et les revendications devant être mises en avant par la CGSP-Enseignement ». En raison des mesures sanitaires, seules les délégations régionales non élargies y ont participé. Pour le pacte, cette rétrospective a été présentée sous l'angle de 5 axes : 1- Apprentissage des élèves, 2- Gouvernance, autonomie et responsabilisation, 3- Valorisation de l'enseignement qualifiant, 4-Déplacer l'école inclusive, 5- Qualité de vie, organisation scolaire et bien-être à l'école. En préalable, il a été rappelé que la CGSP-Enseignement a remis le **27 janvier 2017** la position « **NON mais** » car la majorité des AG régionales n'étaient pas convaincues par l'ensemble des mesures reprises dans le colossal « Pacte d'excellence ». S'il est positif de relever des mesures telles que la gratuité scolaire en M1 et M2 et ensuite en M3, l'augmentation du cadre en maternel, l'organisation de périodes FLA, au fondamental, pour les élèves ne maîtrisant pas la langue d'apprentissage, la diminution de la charge de travail devant élèves de 2 périodes pour les enseignants de C.T. et de P.P., nous ne pouvons faire sans relever la **surcharge de travail administrative** et la **pression** qu'occasionnent la rédaction et la mise en œuvre des plans de pilotage.

Il a aussi été annoncé que notre **vigilance** doit être doublée en ce qui concerne le projet d'**évaluation** des membres du personnel des enseignements ainsi que le projet de **réforme de l'enseignement qualifiant**. Pour conclure, mettons fin à la fake news suivante : « Les organisations syndicales collaborent activement à la rédaction de tous les décrets mettant en place les mesures du Pacte et participe à leur co-construction ».

Soyons tous prêts à réagir, cela sera plus que nécessaire, tout comme la participation de tous aux actions!

CGSP Enseignement
18-20, rue Lamir
7000 Mons
Tél : 065/39 40 00

Pour le Subventionné:
Michèle Honoré
michele.honore@cgsp.be
Tél: 065/39 40 01

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles:
Isabelle Nocera
isabelle.nocera@cgsp.be
Tél: 065/39 40 02

www.cgsp-enseignement-mons.be

Mon espace : le guichet électronique de FWB

En tant que nouvel enseignant – ou si, en tant qu’enseignant déjà en fonction, vous n’êtes pas encore inscrit sur la plateforme – il est impératif de vous connecter à “Mon Espace” (<https://monespace.fw-b.be/>) qui est le portail de la Fédération Wallonie-Bruxelles permettant de télécharger tous documents administratifs (fiches de paie, fiches fiscales, demandes de prime syndicale, modèle de déclaration d’accident de travail, modèle de certificat médical, etc.), de répondre à certains appels – dont celui concernant le classement interzonal des puériculteurs/trices - et d’accéder à e-classe, un autre portail via lequel des fiches pédagogiques donnant des pistes pour la préparation des cours sont mises à disposition. À terme, ce portail devrait être le seul moyen d’accéder à vos documents, de répondre à des appels et d’entrer en contact avec l’administration. Ceci explique la nécessité de se familiariser au plus vite avec son utilisation.

Jours de maladie

Rappel des procédures : le membre du personnel dont l’incapacité de travail pour maladie dure plus d’un jour est tenu de renvoyer un certificat Certimed (fourni en suffisance par le chef d’établissement) dès le 1^{er} jour de son absence.



Que signifie « absence de plus d’un jour » ? Réponse par des exemples :

Le MDP est absent pour maladie le vendredi. Le lundi, il est aussi absent pour maladie. C’est une absence de plus d’un jour, qui nécessite un CM.

Le MDP est absent pour maladie le mardi, il n’est pas à l’horaire le mercredi et est absent pour maladie le jeudi. C’est une absence de plus d’un jour qui nécessite un CM.

Le MDP est absent pour maladie le mardi et n’est pas à l’horaire le mercredi, c’est une absence de plus d’un jour qui nécessite un CM...sauf dans l’hypothèse où vous vous présentez à l’école le mercredi.

Si le MDP se sent incapable de reprendre ses prestations à l’expiration de la période d’absence



Editeurs responsables : Michèle Honoré et Isabelle Nocera

prévue, il doit envoyer à Certimed un nouveau certificat médical la veille du jour où le congé pour maladie expire.

Sauf cas de force majeure justifiée, toute absence pour maladie (d'un jour, de plus d'un jour, en cas de prolongation) doit être signifiée au chef d'établissement.

Sauf cas de force majeure, le MDP sous certificat médical avec sortie autorisée doit rester présent à son domicile **durant les 3 premiers jours de son absence** ; si pour une raison essentielle, il s'absente de son domicile, il est important au retour à domicile de vérifier la boîte aux lettres car le médecin-contrôle y a peut-être laissé un avis de passage avec convocation à sa consultation à une heure bien précise.

Nous vous conseillons aussi de vérifier régulièrement (tout le temps couvert par le CM), votre boîte aux lettres si vous êtes en sortie autorisée, si votre sonnette d'entrée est défectueuse ou si vous êtes dans des conditions qui pourraient ne pas vous permettre d'entendre la venue/la visite du médecin-contrôle à votre domicile.

En effet, une absence de réponse et une non-présentation à une convocation du médecin conseil entraîne une absence injustifiée et donc une possibilité de ne pas être rémunéré.

WBE : appel temporaires et temporaires prioritaires

- Enseignement fondamental et secondaire, internats et homes d'accueil
- Poste de puériculteur(trice) non statutaire
- Enseignement de promotion sociale, secondaire et supérieur
- Dans les fonctions de maître et professeur de religions

Vous pouvez prendre un rdv à la Régionale afin de compléter votre candidature 2022

Comme chaque année en janvier, un appel aux candidats paraîtra au Moniteur Belge (MB). Pensez à demander votre certificat de bonne vie et mœurs car les délais d'obtention ne permettent pas toujours de valider la candidature dans le temps imparti, celle-ci risquant alors de ne pas être comptabilisée. Vous devrez compléter vos documents de candidature en ligne via le site, <http://www.reseaucf.cfwb.be>

ATTENTION

- pensez à réactiver votre accès CERBERE, il n'est valable que 6 mois
- pensez à encoder vos états de service, sinon votre ancienneté sera toujours de zéro 😞
- si vous avez été encodé la première fois comme **citoyen** et que vous avez travaillé en WBE, il faut réintroduire un dossier CERBERE avec le choix **intervenant dans les établissements**.

Pour les temporaires prioritaires, il y a **deux documents** à compléter : le premier comme temporaire, le second comme temporaire prioritaire.

Sur le site des fiches de paie, dans le courant du mois de mai, vous recevez un document



Editeurs responsables : Michèle Honoré et Isabelle Nocera

attestant de la validité de votre candidature. Il est essentiel de vérifier que tout y apparaît clairement (nombre de jours, de candidatures, titres, ...).

Si vous ne disposez pas de votre identifiant et de votre mot de passe, vous pouvez en demander un par mail à recrutement.enseignement@cfwb.be

WBE, définitifs : changement d'affectation/ extension de nomination

Tout membre du personnel nommé à titre définitif dans une fonction de recrutement ou dans une fonction de sélection peut, à sa demande, obtenir un changement d'affectation pour la fonction dans laquelle il est nommé. Celui-ci peut s'effectuer selon certaines conditions :

- ✓ dans un emploi d'un autre établissement de la zone
- ✓ dans un emploi au sein d'une autre zone

Cette demande doit être renvoyée dans le courant du mois de février, au président de la zone ou au président de l'interzonale (si zones différentes), et à l'administration.

La liste des emplois vacants sera publiée en janvier au MB.

Tout membre du personnel nommé partiellement peut demander une extension de nomination dans des heures vacantes.

Envoyez une copie de votre demande à isabelle.nocera@cgsp.be

Pour nous contacter

Secrétariat administratif | 065 39 40 00 / 03

Secrétaires régionales

Michèle HONORÉ | 065 39 40 01 | michele.honore@cgsp.be

Isabelle NOCERA | 065 39 40 02 | isabelle.nocera@cgsp.be

Permanences : du lundi au jeudi **sur rdv**

Techniciens DPPR & Pensions

CLAUDE DURAY | JEAN-LUC DELAUNOIS | 065 39 40 03

jean-luc.delaunois@cgsp.be

Permanences : mercredi matin **sur rdv**



Editeurs responsables : Michèle Honoré et Isabelle Nocera

Camarades,

Il est vrai que cette année 2021 a été particulière, même si la rentrée scolaire a repris de manière « ordinaire ».

A cette période de l'année, malgré le contexte, nous vous présentons nos meilleurs vœux et surtout nous vous souhaitons que 2022 soit plus sereine pour chacun d'entre nous.

Excellente année à vous,

Les membres du Bureau Exécutif Régional :

Françoise Bésanger, Roxane Deneubourg, Sophie Godfrinne, Michèle Honoré, Isabelle Nocera, Maité Wilmart, François-Xavier Carlier, Baptiste Coppens, Philippe Crispeels, Jean-Luc Delaunois, Patrick Honoré, Stéphane Horlin, Philippe Jonas, Frédéric Overdeput, Serge Vandenvinne





C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de notre camarade Jean, originaire de la région liégeoise, il a rejoint notre régionale en 1968 (tout un symbole sans nul doute).

Dans un premier temps, professeur de géographie à l'école normale d'application, ensuite préfet à l'AR Dour. Sur le plan syndical, il fut membre du bureau exécutif régional pendant de nombreuses années et représentant de notre régionale au bureau wallon et communautaire.

Nous l'appelions « le sage » ou encore « l'historien » du combat syndical. Son humour permettait de détendre l'atmosphère au besoin. Il a participé à toutes nos actions, ce qui n'est pas évident en tant que chef d'établissement, avec comme priorité la protection des membres de son personnel.

A l'heure de la retraite il est resté très actif au sein de la commission intersectorielle pour la sauvegarde de nos pensions.

Si nous devons retenir une leçon de sa part, c'est qu'il ne faut jamais courber l'échine face à la hiérarchie bureaucratique.

Au nom du BER, nous présentons nos condoléances à son épouse Georgette, à Françoise et Claude ses deux filles adorées,

Ph. Jonas, président